



Identité et altérité en Bretagne : le droit du cœur

Ronan Le Coadic

► To cite this version:

Ronan Le Coadic. Identité et altérité en Bretagne : le droit du cœur. Filippova Elena; Le Torrivellec Xavier. Les nôtres et les autres : Retour épistémologique sur la perception des identités en Europe, Institut d'ethnologie et d'anthropologie de l'Académie des sciences de Russie, p. 243-267, 2019. hal-02517056

HAL Id: hal-02517056

<https://hal.science/hal-02517056>

Submitted on 4 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

IDENTITÉ ET ALTÉRITÉ EN BRETAGNE : LE DROIT DU CŒUR

Ronan Le Coadic est professeur à Université de Rennes (Rennes, France)
e-mail : ronan.lecoadic@univ-rennes2.fr

On considère généralement qu'environ six mille langues sont parlées aujourd'hui au sein des deux cents États qui se partagent la planète¹. Cette estimation est approximative car, s'il est facile de compter les États, le dénombrement des langues est, en revanche, une tâche ardue et périlleuse, tant la notion même de « langue » fait l'objet de débats et de controverses. Nous ne mentionnons toutefois ces chiffres qu'à titre illustratif, afin d'évoquer la diversité interne aux États. Considérant qu'une trentaine de langues sont parlées, en moyenne, par État et que la diversité des peuples est loin de n'être fondée que sur des critères linguistiques, on peut, en effet, admettre qu'il existe vraisemblablement des peuples minoritaires dans la quasi-totalité des États de la planète, c'est-à-dire des groupes humains qui ne partagent pas l'ensemble des caractéristiques (linguistiques, culturelles, religieuses ou autres) du groupe dominant au sein de ces États².

Will Kymlicka appelle « minorités nationales » les sociétés auparavant autonomes et territorialement délimitées qui ont été intégrées à un État devenu plus vaste [Kymlicka, 2001 : 24]. Par souci d'éviter toute confusion, il distingue ces « minorités nationales » (potentiellement aptes à exercer une certaine autonomie gouvernementale au sein d'un État) des groupes ethniques (les immigrants qui ont quitté leur communauté nationale pour s'installer dans une autre société) ainsi que des « nouveaux mouvements sociaux » (les mouvements formés par les homosexuels, les femmes, les pauvres, les personnes

¹ Cent quatre-vingt-dix-sept États sont actuellement reconnus par l'ONU.

² À en croire le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), près d'un milliard de personnes appartiennent à des groupes victimes d'une forme ou d'une autre d'exclusion ethnique, religieuse ou, plus généralement « culturelle » [PNUD, 2004 : 6].

handicapées) [Kymlicka, 2001 : 36]. Nous suivrons sa distinction et porterons exclusivement notre attention ici sur le cas des minorités nationales.

Quelles sont les implications de la situation minoritaire³ sur les conceptions de l'identité ? Les minorités nationales développent-elles des conceptions singulières de l'identité et de l'altérité ?

On a pu dire, lors des débats anglo-américains des années 1980 entre *liberals* et *communitarians* que ces minorités défendaient des valeurs prémodernes [Kymlicka et Mesure, 2000 : 144]. En France et dans les pays francophones, beaucoup d'observateurs soupçonnent les minorités nationales de « communautarisme » [Dhume, 2016]. Concrètement, ces minorités enfermeraient les individus dans une appartenance qu'ils ne choisiraient pas librement ; elles feraient preuve d'une « crispation identitaire » qui les conduirait à l'intolérance et au rejet de l'autre ; enfin, leur « ethnisme » [Nassaux, 2005] les conduirait à une forme de racisme différentialiste.

Il n'est pas possible d'apporter une réponse globale à la question des conceptions de l'identité par les minorités nationales ; celles-ci sont, en effet, nombreuses et diverses. Elles vivent dans des États eux-mêmes fort différents. En outre, chaque minorité (qui peut comprendre de quelques dizaines à plusieurs millions de membres), loin d'être homogène, peut être traversée de courants de pensée distincts, voire totalement contradictoires.

Le présent article se contentera donc d'étudier un cas concret, en Europe occidentale : la Bretagne. Quelles sont les conceptions de l'identité qui prévalent, ou semblent prévaloir, au sein de la population bretonne aujourd'hui (de la fin du XX^e siècle au début du XXI^e siècle) ?

Pour tenter de le savoir, nous évoquerons, en premier lieu, quelques caractéristiques de la situation minoritaire bretonne ; puis, nous analyserons les représentations de l'altérité qui ont pu être collectées en Bretagne ; enfin, nous étudierons les bribes de données dont nous disposons à propos des modalités de l'intégration⁴ en Bretagne.

³ Nous reprenons cette formule de « situation minoritaire » à un article de Pierre-Jean Simon : « Situation minoritaire, cela veut dire que ces groupes, ces collectivités, sont des groupes mineurs, dans le sens d'être moindres, faibles, inférieurs, subalternes, de peu d'importance et de peu d'intérêt, et d'être placés, pour cette raison, sous une certaine tutelle et une certaine dépendance. » [Simon, 2013]

⁴ Nous entendons par là l'intégration à la société bretonne de personnes qui ne sont pas originaires de la péninsule bretonne.

La situation minoritaire bretonne

La Bretagne est française depuis plusieurs siècles : elle a, en effet, été conquise militairement en 1491, annexée par un édit du roi de France en 1532 et a perdu toute autonomie en 1789 [cf. Cornette, 2005a, 2005b ; Monnier et Cassard, 2012]. Dès lors, on ne peut comprendre ses relatives spécificités qu'à l'aune de la tradition française.

La tradition française

Ce que nous appelons ici « tradition française » relève à la fois de la théorie politique et juridique et d'une pratique pluriséculaire.

Théorie. Si pour Rousseau, le *Contrat social* était passé entre le peuple en corps et les individus, créant ainsi la « volonté générale » qui garantissait la liberté de chacun, en France, à partir de la Révolution, ce n'est plus le peuple qui est considéré comme le souverain mais « la Nation ». Celle-ci – qui « existe avant tout [et] est au commencement de tout » [Sieyès, (1879) 2009] – délègue sa souveraineté aux organes de gouvernement et crée ainsi l'État. Ce glissement du « peuple » à « la Nation » est tout sauf anodin car il donne subrepticement une dimension française « presque ethnique » à la souveraineté [Nicolet, 1995 : 16]. La nation française est, en effet, cimentée par la communion autour de sa culture et de sa langue [cf. Barère, 1794].

Or, simultanément, la République française se proclame universelle. D'une part, elle refuse, au nom de l'égalité, toute distinction entre ses citoyens ; d'autre part, elle postule, dès ses origines, son « unité et [son] indivisibilité » ; enfin, ses représentants et ses zéloteurs affirment pendant des siècles qu'elle a une mission civilisatrice à exercer, au bénéfice de la planète entière : sans la France, écrit ainsi Michelet, « la terre entrerait dans l'âge glacé » [Michelet, 1946 : 246]. La république française se veut donc à la fois « particulière » (par sa dimension linguistique, culturelle, « presque ethnique ») et universelle, ce qui est paradoxal. Le risque est que son universalisme soit, en fait, « le reflet d'une culture hégémonique » [Taylor, 1999 : 63].

Pratique. Historiquement, les dirigeants républicains français, qui se considéraient volontiers comme les porteurs du flambeau de la civilisation face à l'obscurantisme et à la

sauvagerie, ont mis en œuvre deux politiques publiques de traitement de l'altérité selon les lieux et les circonstances. Dans les colonies d'outre-mer, ils ont balancé entre l'assimilation, qui conduisait les « indigènes » à « devoir se perdre pour pouvoir exister » [B. Stora in Palle, 2015 : 253], et une politique discriminatoire qui confinait au « racisme d'État » [Le Cour Grandmaison, 2009]. Sur le territoire métropolitain, si la politique discriminatoire a parfois été prolongée – à l'égard des « indigènes » d'Algérie, notamment [Ibid., 152-164] –, c'est en revanche l'assimilation qui a été mise en vigueur envers les minorités nationales.

Cette assimilation a consisté, d'une part, à combattre les langues minoritaires en les excluant de l'espace public ; il ne s'agissait pas seulement d'apprendre le français à la population – le bilinguisme eût suffi – mais de faire disparaître les « parlers concurrents » [de Monzie, (1925) 1995]⁵. D'autre part, l'histoire des minorités a été délibérément effacée⁶, en application d'une politique publique de construction nationale, théorisée, notamment, par Ernest Renan, selon qui « l'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation » [Renan, (1882) 1992 : 42-43]. Enfin, l'idéologie selon laquelle la langue et la culture françaises seraient « universelles » a conduit à associer le « particularisme » aux minorités nationales (dénommées « provinces » puis « régions »), à les folkloriser, à les juger incapables de se gérer et, même, à refuser, jusqu'à ce jour, de les reconnaître. La France ne reconnaît, en effet, aucune minorité.

C'est pourquoi les autorités de l'État placent délibérément la France à l'écart du droit international de protection des minorités qui, selon elles, « n'a pas lieu de s'appliquer en ce qui concerne la République ». Elles ont ainsi émis des réserves à propos de l'article 27 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*⁷, de l'article 30 de la *Convention*

⁵ Les principes fondateurs de cette politique publique furent posés lors de la Terreur, où « la plus belle langue de l'Europe » fut opposée aux « jargons barbares » et autres « idiomes grossiers » [Barère, 1794] mais elle n'a été mise en œuvre efficacement qu'à partir de la fin du XIX^e siècle.

⁶ Eugen Weber donne l'exemple d'un instituteur du Lot pour qui l'histoire locale devait être abolie ou dissoute dans celle de la nation : « il faisait ce qu'il estimait être son travail. Lui et ses collègues ont fait leur travail si consciencieusement, en fait, que jusqu'à il y a peu, on ne soupçonnait guère qu'il existât une autre histoire, une autre réalité » [Weber, 1983 : 171].

⁷ L'article 27 stipule que : « Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue. »

*internationale des droits de l'enfant*⁸, de la *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques* et de l'article 2, paragraphe 2 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*⁹. En fait, aucun autre peuple n'est reconnu en France que les Français. Le Conseil constitutionnel a donc censuré en 1991 « la mention faite par le législateur du “peuple corse, composante du peuple français” ». Il s'est également élevé, en 1999, contre la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires car elle « confère [...] des droits spécifiques à des “groupes” de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de “territoires” dans lesquels ces langues sont pratiquées [et] porte [ainsi] atteinte aux principes d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français »¹⁰.

Spécificités bretonnes

Dans ce contexte français de non-reconnaissance des minorités, quelles sont les caractéristiques qui distinguent les Bretons ?

Un ciment non ethnique. Le peuple breton, dont l'existence est attestée dès le IV^e siècle avant Jésus Christ, vivait autrefois dans l'île de Bretagne (la Grande-Bretagne actuelle), tout en étant très lié, par la langue, les coutumes, la religion et le commerce, aux habitants de l'Armorique (la Bretagne actuelle)¹¹. Outre divers phénomènes migratoires réciproques, attestés dès la protohistoire, le peuple breton a migré sur le continent en deux vagues successives. La première vague, au IV^e siècle de notre ère, fut militaire et diffuse : des troupes bretonnes vinrent prêter main-forte à l'empire romain déclinant et se dispersèrent dans tout le nord de la Gaule. La seconde vague, en revanche, à partir du

⁸ « Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe. »

⁹ « les États parties au présent Pacte s'engagent à garantir que les droits qui y sont énoncés seront exercés sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

¹⁰ Conseil constitutionnel, décision n°99-412 DC du 15 juin 1999.

¹¹ « Dans l'Antiquité, les deux rives de la Manche participaient à une même civilisation. Cette mer n'était pas plus un fossé que la mer Égée. » [Fleuriot, 1980 : 13].

Ve siècle, fut une migration de peuplement organisée, qui « donna vite l'impression d'une marée » car elle se concentra « dans un espace étroit », à l'ouest de l'Armorique [Fleuriot, 1980 : 207]. Cette seconde vague migratoire « receltisa » l'ouest de l'Armorique, dont les élites avaient été latinisées, tandis qu'à l'est de la péninsule, la langue et la culture romanes l'emportaient durablement. Il s'ensuit que, lorsque le royaume de Bretagne fut fondé en 851¹², il était déjà bilingue et biculturel. Ce dualisme à la fois spatial (culture celtique à l'ouest, romane à l'est) et social (les élites effectuant très tôt le choix du latin puis, plus tard, du français) est une caractéristique constante de la Bretagne depuis sa création. Les Bretons ne sont donc pas unis par un quelconque ciment « ethnique » ou par la communion autour d'une langue unique¹³. Mais si ce n'est l'ethnicité, qu'est-ce donc qui unit les Bretons ?

La volonté de partager un destin commun. On constate que l'attachement à la Bretagne est aussi vif de part et d'autre de la limite linguistique¹⁴ entre l'est et l'ouest de la péninsule. Nous l'avons établi dès les années 1990 en menant une série d'entretiens semi-directifs [Le Coadic, 1998 : 319-322] puis lors de deux sondages successifs [Le Coadic, Ouest-France et TMO, 2003 ; [BCD et TMO, 2013](#)]. Les Bretons partagent une même inclination pour leur territoire et pour leur société ainsi qu'une même volonté de vivre un destin commun, quelles que soient les frontières de la péninsule : culturelles et même administratives. Comme l'écrivait l'essayiste Morvan Lebesque, en effet, « *La Bretagne n'a pas de papiers*. Elle n'existe que dans la mesure où, à chaque génération, des hommes se reconnaissent bretons » [Lebesque, 1970 : 18]. Annexée à la France en 1532, la Bretagne a d'abord gardé ses anciennes limites territoriales et une relative autonomie, en particulier fiscale ; elle a conservé ses « états », c'est-à-dire une assemblée représentative des trois ordres (le clergé, la noblesse et le tiers état) jusqu'en 1789. Puis, lors de la

¹² Le royaume de Bretagne fut fondé en septembre 851 après que les troupes bretonnes eurent défait l'armée de l'empereur franc Charles le Chauve à Jengland les 21 et 22 août de la même année.

¹³ En revanche, la langue bretonne joue un rôle symbolique fort au sein de l'ensemble de la population bretonne (même au-delà de ses locuteurs et des zones où elle est traditionnellement parlée), ce qui n'est pas le cas du gallo, le dialecte roman parlé à l'est de la Bretagne. De plus, une fraction du mouvement breton, tentée de s'opposer au modèle national(iste) français en le reproduisant, a voulu faire de cette langue bretonne le cœur de l'identité.

¹⁴ Cette limite est à présent plus ethnoculturelle que linguistique dans la mesure où la totalité de la population bretonne s'exprime désormais en français [cf. Diaz, 2018].

Révolution française, elle a perdu toute existence légale et été démembrée en cinq départements. Ensuite, quand, en 1956, le gouvernement français a décidé de créer des « régions de programme », il a institué une région administrative appelée « Bretagne » mais qui ne comprenait que quatre départements : il a, en effet, rattaché le département de Loire-Atlantique (où se trouve l'ancienne capitale de la Bretagne, Nantes) à une autre région. Depuis lors, cette partition géographique a constamment été maintenue par les gouvernements successifs : Nantes et la Loire-Atlantique ne font donc plus officiellement partie de la Bretagne. Cependant, selon de nombreux sondages, il semble que les Bretons veuillent majoritairement continuer à partager un destin commun, malgré les obstacles administratifs [cf. [Construire la Bretagne, 2014](#)]. Peut-on tenter de cerner leurs motivations ?

Une culture sociétale. L'attachement des Bretons à la Bretagne relève, pour partie, de l'affection qu'ils éprouvent pour les paysages qui les entourent [Le Coadic, 1998 : 65-69] et, pour partie de leur attachement à leur culture sociétale. Il ne s'agit pas seulement de ce que l'on appelle d'ordinaire la « culture bretonne » au sens strict du terme (langue, musique, danse, gastronomie, architecture, etc.) mais « d'une culture qui offre à ses membres des modes de vie, porteurs de sens, qui modulent l'ensemble des activités humaines, au niveau de la société, de l'éducation, de la religion, des loisirs et de la vie économique, dans les sphères publique et privée » [Kymlicka, 2001 : 115]. Bref, il s'agit d'une forme de vie en société qui est, certes, délicate à définir mais qui n'est pas, pour autant, une vue de l'esprit. Nous en avons montré quelques indices il y a une vingtaine d'années : un sentiment de bonheur de vivre régulièrement affirmé (notamment dans les sondages¹⁵) ; diverses formes de solidarité constatées (solidarité familiale, densité du tissu coopératif, mutualisme, dynamisme associatif, solidarités politiques ponctuelles) ; un tissu social relativement dense (avec un maillage de villes moyennes au sein d'un espace plus rural que la moyenne française) ; la faiblesse relative du vote d'extrême droite ; le maintien de valeur cohésives probablement issues de la religion (le travail, la volonté, l'honnêteté, la fidélité en amitié, etc.) et enfin une culture de résistance active et innovante [Le Coadic, 1998 : 386-417]. Depuis lors, dans un contexte français et international qui s'est dégradé, la Bretagne a été frappée par des plans sociaux et a connu un vent de révolte [Baguenard et

¹⁵ Selon le dernier sondage en date (à notre connaissance), les Bretons seraient, sur tout le territoire français, ceux qui se sentent le mieux là où ils vivent [[IPSOS, 2012](#)].

al., 2013 ; Cornette, 2016 ; Le Coadic, 2014]. Néanmoins, malgré les difficultés qu'elle rencontre, sa culture sociétale se maintient et évolue, selon l'institut de sondage Ipsos :

Si la prépondérance accordée au lien humain est vraie aujourd'hui sur l'ensemble du territoire français, certaines régions sont plus en avance que d'autres. C'est le cas de la Bretagne où les liens de proximité entre les habitants sont particulièrement forts. Cette région apparaît comme un laboratoire *d'expérimentation*¹⁶ de nouveaux types de solidarités sociales : l'aide aux personnes en difficulté, le covoiturage, l'achat dans les coopératives agricoles ou encore les échanges de services entre voisins en sont autant d'exemples [[IPSOS, 2012](#)].

Quelle place cette culture sociétale bretonne fait-elle aux personnes qui viennent d'autres horizons culturels ?

Quelles représentations de l'altérité ?

Notre époque est marquée par une véritable crise de civilisation aux dimensions et aux implications multiples et imbriquées : à la fois technologiques, financières, économiques, sociales, politiques, militaires, humanitaires, environnementales, morales et spirituelles. Dans ce contexte d'inquiétude et d'incertitude, le vieux réflexe de recherche de boucs émissaires est d'autant plus susceptible d'être ravivé que des partis politiques ont placé la lutte contre l'immigration au cœur de leur programme ; en particulier, en France, le Front national, dont plusieurs partis ont repris une partie des arguments. Qu'en est-il en Bretagne ? La culture bretonne paraît-elle plutôt inclusive ou exclusive de l'Autre ?

Trop d'étrangers ?

L'un des indicateurs utilisés pour mesurer la xénophobie¹⁷ dans un pays est fourni par les réponses que ses habitants apportent à la question : « pensez-vous qu'il y a trop

¹⁶ Passage souligné par les auteurs.

¹⁷ La xénophobie, nous rappelle Véronique de Rudder, « désigne, en toute étymologie, l'hostilité à ce qui est étranger, ou à ce qui en provient. » [Simon et De Rudder, 1990 : 12].

d'étrangers (ou d'immigrés¹⁸) dans votre pays aujourd'hui ? » Depuis des années, la population française est régulièrement sondée à ce propos.

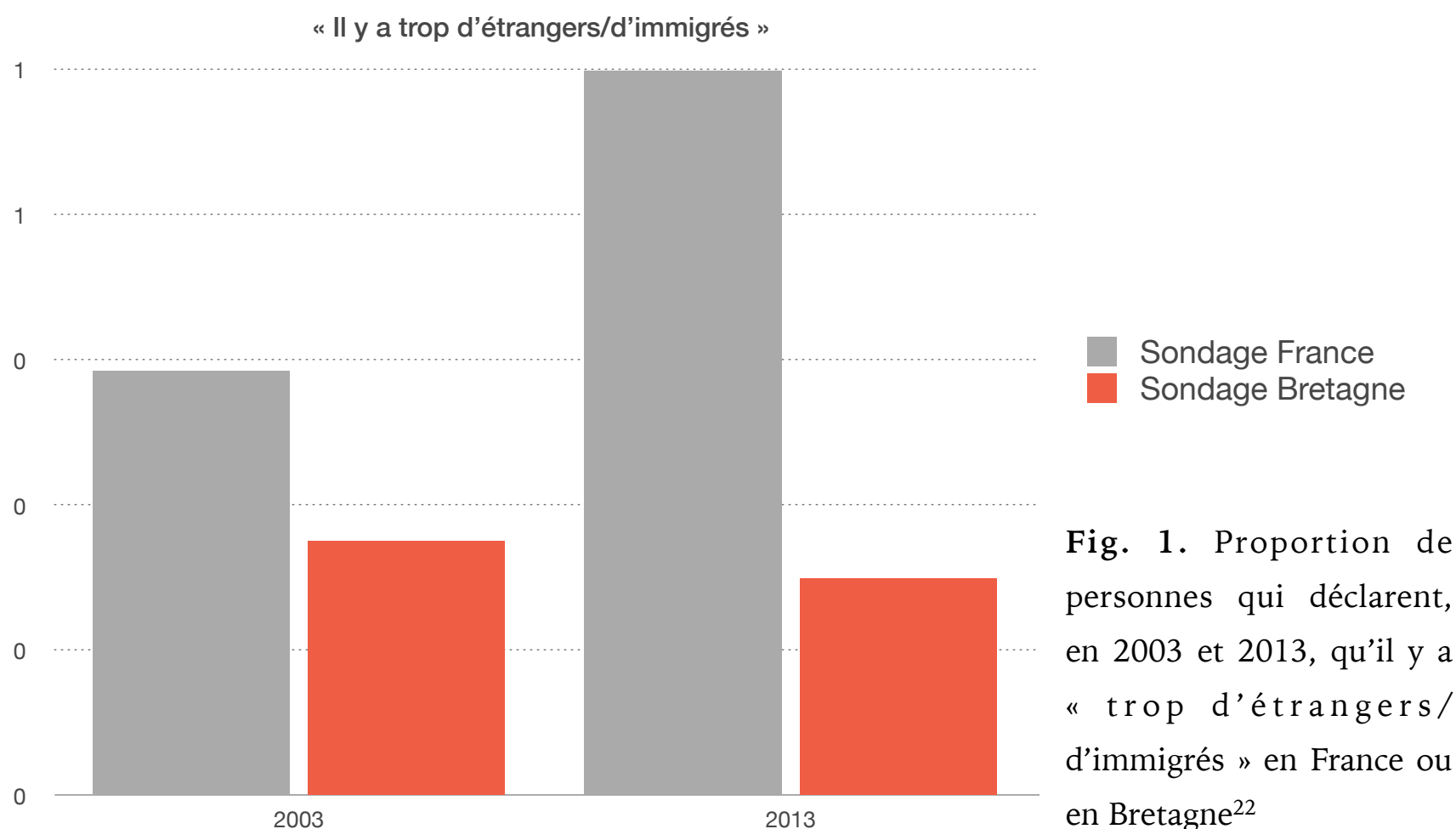
Le contraste. En France, selon [l'institut de sondage BVA](#), 41 % de la population considérait en 2003 qu'il y avait « trop d'étrangers en France aujourd'hui ». Or, seuls 24,6 % des Bretons répondaient la même année qu'il y avait « trop d'étrangers en Bretagne aujourd'hui » [Le Coadic, Ouest-France et TMO, 2003]¹⁹, soit 16,4 points de pourcentage de moins que la moyenne française. La différence est encore plus frappante en 2013 : 70 % de la population française considère alors qu'il y a « trop d'étrangers en France aujourd'hui » [[Ipsos, 2013](#)] contre seulement 21 % de la population bretonne qui considère qu'il y a « trop d'étrangers (non français) en Bretagne aujourd'hui »²⁰ [[BCD et TMO, 2013](#)]²¹, soit 49 points de moins que la moyenne française. Le contraste est éclatant.

¹⁸ Au début des années 2000, les instituts de sondage demandaient aux personnes interrogées si, selon elles, il y avait « trop d'étrangers » en France ; désormais, ils leur demandent s'il y a « trop d'immigrés ». Rappelons toutefois que les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'étranger peut se perdre par acquisition de la nationalité, tandis que la qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

¹⁹ Sondage effectué en Bretagne historique (Bretagne à cinq départements et non région administrative à quatre départements) auprès d'un échantillon représentatif de 1300 personnes de 18 ans et plus, interrogées par téléphone pendant la dernière semaine de mai 2003 par l'entreprise TMO.

²⁰ La précision « non français » a été introduite en 2013 afin d'éviter tout biais concernant le mot « étranger ».

²¹ Sondage effectué en Bretagne historique auprès d'un échantillon représentatif de 1003 personnes de 18 ans et plus, interrogées par téléphone entre les 9 et 17 décembre 2013 par l'entreprise TMO.



On pourra, certes, objecter que si la réponse bretonne est si modérée, c'est que la proportion de personnes d'origine étrangère vivant en Bretagne est nettement inférieure à ce qu'elle est dans l'ensemble de la France. Il est exact, en effet, que peu d'immigrés vivent en Bretagne : ils ne représentaient que 1,7 % de la population de la région Bretagne²³ en 1999, pour une moyenne française de 7,3 %, et 2,7 % en 2009, pour une moyenne française de 8,5 %. Leur proportion dans la population bretonne croît néanmoins régulièrement depuis une quarantaine d'années, au point d'avoir quadruplé entre le recensement de 1962 et celui de 1999. De plus, cet argument de la présence étrangère repose sur le présupposé que la xénophobie se développerait à mesure que la proportion d'étrangers croît dans la population alors que les choses sont – heureusement – plus subtiles : « la coïncidence des géographies de la violence, de l'immigration et du vote FN demeure approximative », rappelle en effet Hervé Le Bras. « Elle se vérifie mieux dans les grandes zones urbaines que dans leur périphérie, moins peuplée. On ne peut exclure une

²² Sources : [Zappi, 2003](#) ; [Brouard et Tiberj, 2007](#) ; Mayer, 2007 ; [Laurent, 2013](#) ; [Ipsos, 2017](#).

²³ Région administrative à quatre départements, ne comprenant pas la Loire-Atlantique.

influence de la densité de la population ou de la structure du peuplement. » [Le Bras, 1995 : 391]. En outre, à l'échelle locale, les personnes les plus tentées d'affirmer qu'il y a « trop d'étrangers » habitent souvent dans les communes où il y en a le moins [CNCDH, 2006].

Donc, la xénophobie²⁴ semble être beaucoup moins élevée en Bretagne que dans l'ensemble de la France, ce qui est cohérent avec d'autres indices²⁵ et surtout avec l'infériorité chronique des résultats électoraux du Front national en Bretagne par rapport à la moyenne française²⁶. Ceci nous amène à la question du nationalisme.

Hostilité aux étrangers et indices de nationalisme. Deux sondages réalisés à notre initiative [Le Coadic, Ouest-France et TMO, 2003 ; [BCD et TMO, 2013](#)] font apparaître, à dix années d'intervalle, une corrélation positive entre la xénophobie et l'émotion ressentie à entendre *La Marseillaise*.

²⁴ Telle, du moins, qu'elle peut être approximativement estimée par la réponse à la question « Pensez-vous qu'il y a trop d'étrangers dans votre pays (ou votre région) aujourd'hui ? »

²⁵ Ainsi, par exemple, ce que révélait à propos du mot « étranger » l'étude de sémiométrie menée par la Sofres en 1991 sur les valeurs des Français. Soumis, au sein d'une liste de deux cent dix mots non consensuels et sémantiquement stables, à un échantillon de vingt mille personnes, auxquelles il était demandé d'attribuer à chaque mot une note allant de -3 (très désagréable) à + 3 (très agréable), le mot « étranger » avait été jugé « agréable » par la majorité des Bretons et « désagréable » par la majorité de leurs concitoyens. [Sofres, 1991]. Renseignements fournis par Yann Battard, Chargé d'études au département de sémiométrie à la Sofres, 11 septembre 1995. Beaucoup plus récemment, un sondage réalisé en août 2010 sur l'adhésion des Français aux mesures de lutte contre l'insécurité montre que ce sont les habitants de « l'Ouest » (la Bretagne n'est pas clairement isolée) qui sont les moins favorables au « retrait de la nationalité française aux ressortissants d'origine étrangère coupables de polygamie ou d'incitation à l'excision » [[IFOP, 2010](#)].

²⁶ Ainsi, aux élections régionales de 2015, le Front National a obtenu 27,10 % des voix en France métropolitaine contre seulement 18,87 % en Bretagne (région administrative). Voir, sur la faiblesse du vote Front National en Bretagne, les travaux de Jean-Luc Richard [Richard, 1999].

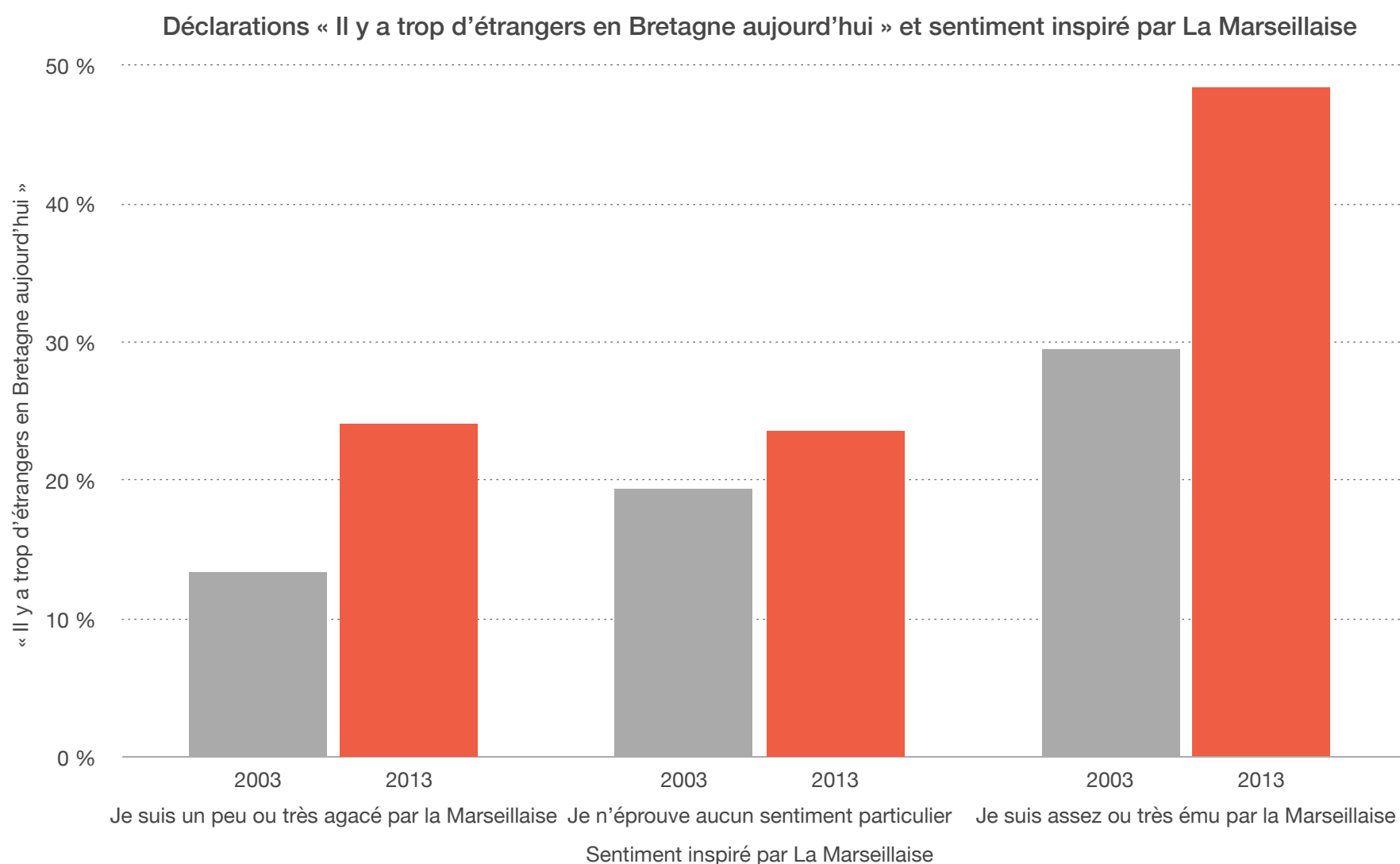


Fig. 2. Croisement des déclarations « il y a trop d'étrangers en Bretagne aujourd'hui » et du sentiment inspiré par *La Marseillaise*

Plus les personnes interrogées se disent émues par *La Marseillaise*, plus elles ont tendance à répondre qu'il y a « trop d'étrangers (non français) en Bretagne ». Certes, le nationalisme français est plus vaste que le simple versant affectif du sentiment d'appartenance au groupe nation tel que l'attachement à l'hymne national le révèle ; il comprend également, comme l'ont montré les politistes Michelat et Thomas, le « sentiment de supériorité de la France » et le « nationalisme idéologique », attaché à la notion de souveraineté nationale [Michelat et Thomas, 1966 : 113-124]. Il se pourrait néanmoins que nous ayons décelé là une relation positive entre l'une des facettes du nationalisme français – le sentiment d'appartenance au groupe national – et la xénophobie.

Nous avons également tenté de mesurer la relation entre la xénophobie et ce qui pouvait s'approcher le mieux du nationalisme breton. Pour ce faire, nous avons corrélié la

réponse « il y a trop d'étrangers (non français) en Bretagne » avec l'étiquette « régionaliste »²⁷ en 2003 puis avec l'étiquette UDB²⁸ en 2013. La relation que nous avons trouvée avec la xénophobie était, cette fois, négative. Ainsi, en 2003, seuls 14,8 % des « régionalistes » considèrent qu'il y a « trop d'étrangers en Bretagne », ce qui est inférieur à la moyenne bretonne ; et en 2013, la proportion tombe à 0,0 % chez les sympathisants de l'Union démocratique bretonne. L'ensemble des informations qui précèdent sont synthétisées dans le graphique ci-dessous.

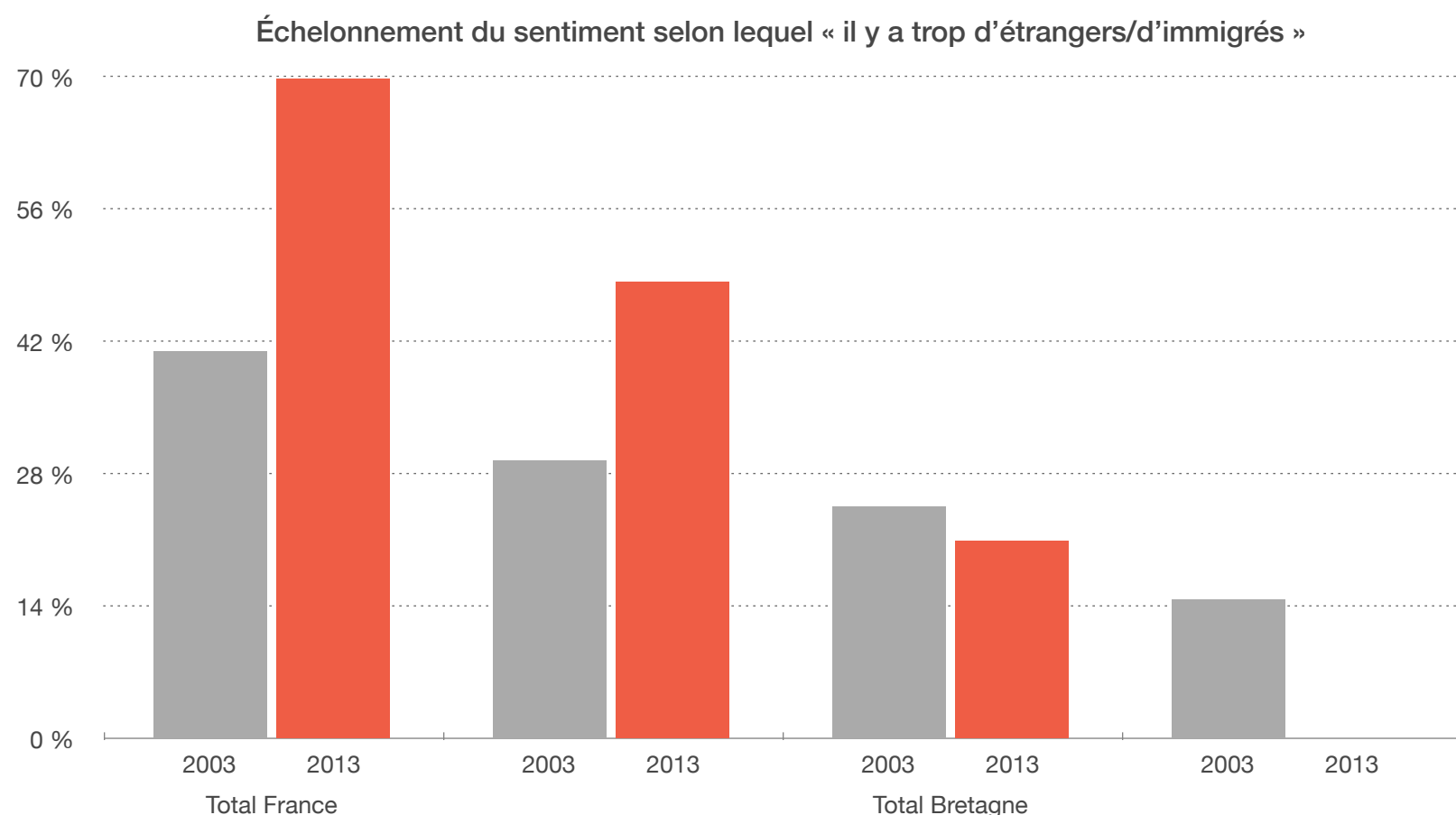


Fig. 3. Échelonnement du sentiment selon lequel il y a « trop d'étrangers/d'immigrés aujourd'hui »

La figure 3 fait apparaître que, en 2003 comme en 2013, le sentiment qu'il y a trop d'étrangers est élevé au sein de la population française, qu'il l'est moins chez les Bretons

²⁷ En 2003, 49,6 % des personnes sondées classées « régionalistes » se disaient favorables à l'indépendance de la Bretagne, 28,8 % à l'autonomie et 21,6 % étaient régionalistes au sens propre du terme.

²⁸ L'option « régionaliste » n'était plus proposée par l'institut de sondage en 2013. L'UDB, Union démocratique bretonne, est un parti autonomiste de gauche.

émus par *La Marseillaise*, qu'il l'est encore moins chez dans la moyenne de la population bretonne et qu'il est au plus bas chez les sympathisants « régionalistes » ou autonomistes.

De tels chiffres doivent être pris avec précautions pour deux raisons. En premier lieu, il est toujours délicat de tirer des conclusions de sondages différents. Nous savons, par l'Ipsos, que 70 % des Français considèrent en 2013 qu'il y a « trop d'étrangers en France aujourd'hui » et, par TMO, que seuls 23,2 % des Bretons pensent, la même année, qu'il y a « trop d'étrangers (non français) en Bretagne ». Rien n'empêche de supposer qu'une proportion importante de Bretons considère qu'il y a « trop d'étrangers » en France mais que ce n'est pas le cas en Bretagne... En second lieu, se pose la question de l'inférence causale. Le sondage de TMO fait, en effet, apparaître une relation très significative entre l'âge des personnes interrogées, leur niveau de diplôme, et le sentiment que *La Marseillaise* leur inspire : les personnes les plus âgées et les moins diplômées (ce qui est lié) sont celles qui sont les plus émues par l'hymne national français. Quelle conclusion en tirer ? N'y aurait-il, en réalité, aucun lien entre *La Marseillaise* et la xénophobie, cette dernière étant exclusivement corrélée à l'âge et au niveau de diplôme ? Ou bien les différentes variables évoquées (âge, niveau de diplôme et émotion suscitée par l'hymne national français) concourent-elles ensemble et conjointement aux variations du sentiment qu'il y a « trop d'étrangers » ? Il est difficile de répondre avec certitude. Des entretiens approfondis permettraient sûrement d'en savoir davantage. Examinons à présent une autre question clivant : la place des musulmans dans la société.

Place des musulmans dans la société

« Il y a toujours eu, et il y a encore, un *préjugé contre l'Islam* répandu chez les peuples de civilisation occidentale et chrétienne », écrivait Alain Quellien dès 1910. « Pour d'aucuns », ajoutait-il, « le musulman est l'ennemi naturel et irréconciliable du chrétien et de l'Européen » [Quellien, 1910 : 133]. Les préventions à l'égard de l'islam ne datent donc pas du 11 septembre 2001. Elles semblent même plutôt s'inscrire dans la longue durée historique, remarque Houda Asal : « Entre l'orientalisme médiéval, imprégné des luttes religieuses entre Chrétienté et Islam, la période des Lumières rejetant la religion musulmane comme irrationnelle et arriérée ou la période coloniale qui façonne l'image des musulmans en France, l'analyse historique s'avère incontournable » [Asal, 2014].

Des sondages sont régulièrement organisés en France qui nous permettent de faire le point sur ce sujet. Ils posent, en effet, la question de la « compatibilité » des différentes religions avec « les valeurs de la société française ». En 2013, ce sont près des trois quarts des Français qui déclarent que l’islam n’est « pas compatible avec les valeurs de la société française »²⁹. Seuls 26 % des Français considèrent que la religion musulmane est compatible avec les valeurs de la société française, dont 22 % « plutôt » et 4 % « tout à fait » [[Ipsos, 2013](#)]. C’est très faible.

Or, la Bretagne est l’une des régions où le catholicisme a gardé la plus forte empreinte, avec 67 % de personnes qui se déclarent catholiques, soit quatre points de plus que la moyenne française [Tranvouez, 2014 : 24]. On peut donc s’attendre à ce que le rejet de l’islam y soit encore plus fort qu’ailleurs. Pourtant, il n’en est rien. En effet, à la question, posée la même année, de savoir si on peut être « à la fois breton et musulman », 60 % des Bretons répondent positivement, 30 % répondent négativement et 10 % ne se prononcent pas. Parmi ceux qui répondent positivement, 46 % disent qu’on peut « tout à fait » être breton et musulman et 14 % « plutôt » [BCD et TMO, 2013]. Ces chiffres sont récapitulés par la figure 4, ci-dessous.

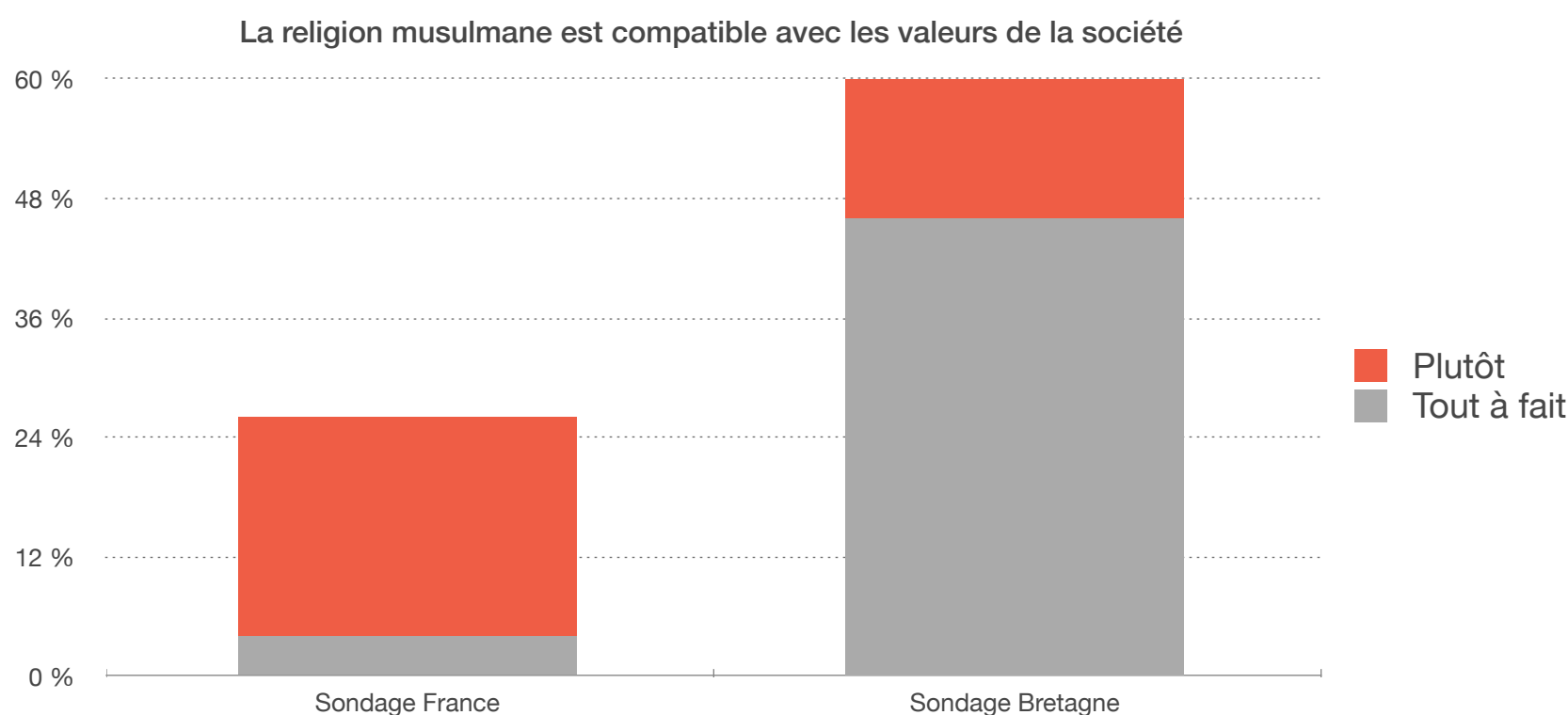


Fig. 4. Taux de réponses favorables données en Bretagne et dans l’ensemble de la France aux sondages de 2013 sur la compatibilité de la religion musulmane avec les valeurs de la société.

²⁹ 74 % exactement.

La figure 4 souligne le contraste entre les 60 % de Bretons qui considèrent qu'on « peut être breton et musulman » et les 26 % de Français, seulement, qui considèrent que la religion musulmane est « compatible avec les valeurs de la société française ». Cette figure fait, en outre, nettement ressortir la disproportion entre les personnes « tout à fait » convaincues de la « compatibilité » de l'islam au sein de la population française (4 %), d'une part, et en Bretagne (46 %), d'autre part.

Si les préventions à l'égard de l'islam sont beaucoup plus fortes dans l'ensemble de la France qu'en Bretagne, où la religion catholique est pourtant restée un peu plus influente, c'est sans doute que l'intégration religieuse ne constitue pas une variable explicative du rejet de cette religion. Peut-être les variables explicatives de ce que l'on appelle désormais l'islamophobie [Asal, 2014] sont-elles plutôt à rechercher du côté de la période coloniale, de la guerre d'Algérie et de l'histoire de l'immigration ? Ce dernier thème, l'immigration, nous amène à poser à présent la question des modalités de l'intégration en Bretagne.

Quelle intégration en Bretagne ?

Par « intégration », nous entendons ici les modalités d'insertion en Bretagne de toutes les personnes qui sont d'une autre origine géographique, qu'il s'agisse de Français venant d'autres régions ou d'immigrés. Que sait-on de la façon dont ils s'intègrent en Bretagne ? On dispose de quelques entretiens sur la question.

Entretiens et témoignages

Entretiens auprès de quelques intellectuels. En premier lieu, nous avons recueilli divers témoignages dans les années 1990 sur la question de savoir « qui est breton » auprès d'intellectuels et de porte-parole de la Bretagne : universitaires, hommes politiques, chanteurs, etc. [Le Coadic, 1998 : 376-381]. Il en est ressorti qu'être breton, pour eux, « c'est à l'intérieur, donc ce n'est pas une question de couleur de peau ! » (Alan Stivell³⁰) ;

³⁰ Alan Stivell (né en 1944) est un auteur-compositeur-interprète et musicien qui milite pour la reconnaissance culturelle, linguistique et politique de la Bretagne.

que « la bretonnitude peut être un choix » (Glenmor³¹) ; que, pour être breton, « le plus important [est de] partager un destin commun » (Ronan Leprohon³²) ; qu'est breton « celui qui se prétend breton » (Yves Le Gallo³³) ou « celui qui se dit breton » (Yann-Ber Piriou³⁴). L'un des interviewés a trouvé une belle formule :

RLC : Donc, on peut devenir breton ?

Loeiz Laurent³⁵ : Ah, pour moi, on peut devenir breton, oui.

RLC : Ce n'est ni le droit du sang ni le droit du sol ?

Loeiz Laurent : C'est le droit du cœur !

Cette expression de « droit du cœur » résume un sentiment largement partagé : si l'on peut, bien sûr, être breton par son lieu de naissance ou ses origines familiales, on peut également devenir breton. Le rapport à la Bretagne relève avant tout d'une « sympathie profonde » avec la population ou avec le territoire, voire d'une véritable histoire d'amour.

Ronan Leprohon : Quand des gens viennent en Bretagne par le travail, les fonctions – moi, j'emploie dans mon service des non-Bretons qui sont en train de le devenir –, je peux mesurer chez certaines personnes la « maladie » qui gagne ! La bretonnité qui gagne. Pourquoi ? Eh bien, parce que je découvre une telle attention aux gens, à la culture, aux paysages que je me dis : « Mais ce type-là est en train de devenir amoureux ! » Ce sont des histoires d'amour, ces trucs-là ! Et quand, en plus, le gars travaille avec vous, participe à l'aventure, partage vos valeurs et puis qu'un beau jour

³¹ Glenmor (1931-1996) était un auteur-compositeur-interprète, écrivain et poète engagé dans la défense de l'identité bretonne.

³² Ronan Leprohon (1939-...) est un universitaire et homme politique breton, cofondateur et ancien leader de l'Union démocratique bretonne (UDB), parti autonomiste de gauche.

³³ Yves Le Gallo (1920-2007), universitaire de premier plan, a été à l'origine de la création de l'université de Bretagne occidentale ainsi que du Centre de recherche Bretonne celtique (CRBC).

³⁴ Yann-Ber Piriou (1937-...) est un poète, écrivain et universitaire engagé, membre de l'UDB.

³⁵ Loeiz Laurent (1934-2015), biologiste et physicien de formation, statisticien, était le directeur régional de l'INSEE lorsque nous l'avons rencontré.

quand vous envisagez qu'éventuellement il foute le camp et qu'il aille travailler à Marseille, il répond : « Non, pas question ! », la cause est entendue : un Breton de plus !

Cette analyse, très répandue chez les intellectuels bretons, leur est-elle propre ou semble-t-elle partagée par l'ensemble de la population ?

Entretiens auprès d'un échantillon de population. Les entretiens que nous avons menés, à la même époque, auprès d'un échantillon d'agriculteurs, de marins pêcheurs et de chefs d'entreprise font apparaître le même propos, avec d'autres mots : on peut devenir breton si on aime la Bretagne, ses paysages ou ses habitants. Les personnes interrogées sur la question de savoir « qui est breton » commençaient généralement par évoquer, de façon assez classique, l'ascendance ou le lieu de naissance, Puis elles se reprenaient et expliquaient qu'on peut devenir breton, et en donnaient des exemples concrets. En voici quelques-uns. Tanguy³⁶ évoque, avec plaisir et étonnement, toutes les personnes d'autres origines qui, selon lui, se revendiquent bretonnes : « Ah oui, mais je suis breton ! j'ai acquis le tempérament breton ! » Pierre³⁷ mentionne le cas d'un ouvrier algérien : « Il est d'origine algérienne, il était même algérien, je crois, au départ, donc naturalisé français par la suite, mais il est breton ! Il a fait de ce pays son pays, et donc ça suffit. » Philippe³⁸ donne un exemple familial : « J'ai une belle-fille dont la mère est pied-noir, chassée d'Algérie en 1962 et dont le père est Alsacien [...] Je pense qu'elle est plus bretonne que moi. » Il ne parle pas de « droit du cœur » comme Loeiz Laurent, mais pense qu'« on est breton parce qu'on a un cœur breton » [Le Coadic, 1998 : 381-383].

L'idée de « droit du cœur » qui ressort des entretiens (et qui relève, bien entendu, de la pure métaphore) révèle une conception inclusive de l'identité bretonne : le plus important aux yeux des Bretons interrogés n'est pas leur différence « ethnique », c'est leur culture sociétale et leur volonté de partager un destin commun. Cependant, ces entretiens, pour éclairants qu'ils soient, n'ont porté que sur une cinquantaine de personnes, et datent

³⁶ Tanguy, âgé de 65 ans lors de l'entretien, était chef d'entreprise à Saint-Quay-Portrieux.

³⁷ Pierre, âgé de 46 ans lors de l'entretien, était agriculteur à Paimpol.

³⁸ Philippe, âgé de 54 ans lors de l'entretien, était chef d'entreprise à Paimpol.

d'une vingtaine d'années. Disposons-nous d'informations plus récentes et surtout de données quantitatives sur le sujet ?

Sondages

Nous avons demandé, en 2003 et 2013, à l'institut de sondage TMO de poser la question suivante aux échantillons représentatifs de Bretons qu'il a sondés :

Voici deux phrases que l'on entend parfois. Vous-même, personnellement, avec laquelle êtes-vous le plus d'accord ?

1. Pour être breton, il faut être né en Bretagne ou avoir des parents bretons.
2. On peut devenir breton si on aime la Bretagne, ses paysages, ses habitants ou sa culture.

Il en est ressorti, à deux reprises, qu'une vaste majorité de Bretons considère qu'on peut devenir breton. Ils étaient 67 % à répondre en ce sens en 2003 [Le Coadic, Ouest-France et TMO, 2003] et 63 % en 2013 [[BCD et TMO, 2013](#)]. L'hypothèse du « droit du cœur » est, donc, largement confirmée et rien ne permet de reprocher aux Bretons de faire preuve de « repli sur soi », d'« hétérophobie », de « communautarisme » ni de « racisme différentialiste », selon la phraséologie en vogue en France à l'encontre des minorités. On constate, certes, un recul de quatre points des réponses favorables à l'intégration en dix ans. Sans doute peut-il être rapporté au contexte contemporain de montée de l'intolérance en France, en Europe et dans le monde ?

Ceci étant, les entretiens que nous avons menés comme les sondages dont nous avons pris l'initiative, pour significatifs qu'ils soient (avec les précautions d'usage lorsqu'il s'agit d'interpréter les sondages), ne nous renseignent que sur les attitudes des Bretons. Qu'en est-il de leurs comportements ?

Disposons-nous d'informations significatives sur la façon dont, concrètement, la population bretonne intègre les personnes venues d'ailleurs ? La réponse est négative. Il existe, certes, des données éparses. Nous avons, nous-même, recueilli quelques témoignages de Français venus d'autres régions. Par exemple celui-ci.

Thomas³⁹ : Ce qui m'avait surpris en arrivant en Bretagne, c'est [que le Breton est] quelqu'un qui [quand il] vous dit : « bonjour » et « comment ça va ? », quand on n'est pas habitué, on a presque l'impression qu'il est en train de vous engueuler ! Parce que c'est très sec, quoi ! C'est très rude ; mais moi, je m'y suis très bien adapté et je me sens très bien en Bretagne, en fait. Je n'ai jamais le sentiment d'être ailleurs que chez moi [Le Coadic, 1998 : 383-384].

Aude Étrillard a mené une thèse sur la migration britannique en Bretagne intérieure. Elle montre que la présence britannique est visible et nombreuse dans ces zones à faible densité démographique, et qu'elle peut amener à reconfigurer, de manière plus ou moins profonde et conflictuelle, le tissu économique, social et culturel de ces communes. Elle évoque, notamment, les interactions entre migrants britanniques et population d'accueil dans des communes du Pays de Ploërmel, du Centre Bretagne et du Pays des Rohan et, plus précisément, les représentations – voire les stéréotypes – de l'autre et des langues en présence [Étrillard, 2015].

Chang Liu a mené une enquête sur les Chinois qui vivent en Bretagne, en particulier à Brest. Elle y montre, notamment, que :

Les Chinois interviewés trouvent les Brestois « sympathiques » et « sincères ». Ils considèrent les relations avec eux plus « simples » et « moins froides » que celles qu'ils ont connues ailleurs. Ils déclarent ne pas sentir de rejet de la part des Brestois et cette attitude amicale leur importe beaucoup [Liu, 2017].

Mais il n'existe pas encore, à notre connaissance, d'enquête globale menée auprès des immigrés sur ce qui pourrait constituer les spécificités de l'intégration en Bretagne⁴⁰. Une thèse vient cependant d'être entamée sur la question de l'identité et de l'intégration sociale en Bretagne. Peut-être nous apportera-t-elle des clés de compréhension sur les éventuelles spécificités de l'intégration en Bretagne ? En tout cas, selon Anne Morillon et Angelina Étiemble, deux spécialistes de l'immigration en Bretagne, l'idée d'une « tradition

³⁹ Thomas, âgé de 45 ans lors de l'entretien, était chef d'entreprise à Binic.

⁴⁰ Menez G., Identité et Intégration sociale : le cas des Bretons « de cœur » ou l'intégration à la bretonne (thèse en cours).

humaniste, plus ou moins ancrée dans l'expérience migratoire des Bretons et leur vécu de minoritaire, les amenant à se montrer "naturellement" bienveillants et accueillants envers l'Autre » constitue un « quasi-postulat » en Bretagne qui doit être nuancé : « les étrangers, réfugiés ou travailleurs – pour reprendre les deux figures classiques de l'immigré moderne – n'ont pas été accueillis systématiquement à bras ouverts ». Toutefois, ajoutent-elles, « les idées ne sont pas sans effet sur la réalité, comme nous l'indique le "théorème de Thomas"⁴¹. À l'avenir, il nous paraîtrait intéressant d'analyser plus avant cette auto-perception des Bretons et ses manifestations » [Etiemble et Morillon, 2017].

* * *

Rappelons, pour conclure, les résultats majeurs qui se dégagent de notre étude.

1. Les Bretons ne fondent pas leur identité collective sur la nécessaire communion autour d'une langue unique ni sur la valorisation d'une différence ethnique quelconque qui viserait, *de facto*, à exclure l'Autre, mais sur leur culture sociétale et sur la volonté de partager un destin commun.

2. Le rejet de l'Autre – qu'il prenne la figure de l'étranger ou de la religion musulmane – est beaucoup moins répandu en Bretagne que dans la population française dans son ensemble.

3. Les représentations que les Bretons se font de l'intégration à la société bretonne sont à la fois très inclusives et affectives, fondées sur l'idée d'une émotion partagée.

Comment comprendre ces caractéristiques ? Nous supposons qu'elles pourraient être en partie le fruit de l'expérience et des influences vécues par la population bretonne. Ainsi, en premier lieu, la conception non ethnique de l'identité bretonne ne paraît pas étrangère à la théorie⁴² française de la nation. De même, l'ouverture à l'Autre paraît en accord avec

⁴¹ Le « théorème de Thomas », selon la formule de Robert K. Merton qui y puisera lui-même sa « prédiction créatrice » (self fulfilling prophecy), pose que : « quand les hommes définissent des situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences ». Simon P.-J., Histoire de la sociologie, Paris, Puf (« Quadrige »), 2002 : 615 [Note des auteures].

⁴² Nous parlons bien ici de la théorie, car la pratique s'est révélée parfois plus proche de la communalisation que de la *sociation*, pour reprendre la terminologie weberienne.

les valeurs de la culture catholique (dans sa dimension évangélique et non pas institutionnelle). Enfin, l'expérience d'une situation minoritaire semble pouvoir être mise en relation avec chacune des caractéristiques que nous venons de décrire (importance de la culture sociétale, ouverture à l'Autre et conception inclusive et affective de l'identité). Non que toutes les minorités partagent, mécaniquement, les mêmes conceptions. Les contextes et les degrés de minorisation sont si différents les uns des autres que les représentations sociales véhiculées au sein des diverses minorités nationales sont probablement très contrastées. Néanmoins, on peut supposer que l'expérience, consciente ou non, d'une situation minoritaire – parce que, précisément, elle passe par une forme ou une autre de non-reconnaissance de l'altérité du groupe minoritaire au sein de l'État qui l'englobe – induit chez ce groupe une sensibilité particulièrement vive à l'altérité. Cela reste à démontrer et, le cas échéant, à évaluer.

Sources et matériaux

CNCDH, 2006 – *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie : Année 2005*. Rapport de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme présenté à Monsieur le premier ministre, Paris, La documentation française.

de Mnzie, A., (1925) « 1995 – 129. 14 août 1925 : Circulaire sur les idiomes locaux », in: *L'enseignement du Français à l'école primaire – Textes officiels. Tome 2 : 1880-1939. Bibliothèque de l'Histoire de l'Éducation*, 5, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 334-337.

LE COADIC, R., Ouest-France et TMO, 2003, *Enquête sur l'identité bretonne* (Sondage réalisé auprès de 1300 personnes dans les cinq départements bretons), Rennes, TMO et Ouest-France.

PNUD, 2004 – *Programme des Nations Unies pour le développement. Rapport sur le développement humain : la liberté culturelle dans un monde diversifié*, Paris, Économica.

Références bibliographies

ASAL, H., 2014, « [Islamophobie : la fabrique d'un nouveau concept. État des lieux de la recherche](#) », *Sociologie*, 5, 1 : 13.

BAGUENARD, J., E. CHARLÈS, R. PÉREZ, H. THOUEMENT et E. TODD, 2013, *L'automne des bonnets rouges : De la colère au renouveau*, Brest, Éditions dialogues.

- BARÈRE, B., 1794, *Rapport et projet de décret présentés au nom du comité de salut public, sur les idiomes étrangers, et l'enseignement de la langue française*, Paris, Impr. nationale.
- CORNETTE, J., 2005a, *Histoire de la Bretagne et des Bretons, 1, Des âges obscurs au règne de Louis XIV*, Paris, Seuil.
- CORNETTE, J., 2005b, *Histoire de la Bretagne et des Bretons, 2, Des Lumières au XXI^e siècle*, Paris, Seuil.
- CORNETTE, J., 2016, *La Bretagne révoltée : de 1675 et de 2013 : colère rouge et concordance de temps*, Langres, La Manufacture.
- DHUME, F., 2016, *Communautarisme. Enquête sur une chimère du nationalisme français*, Paris, DEMOPOLIS.
- DIAZ, A., 2018, « Gallos » et « Bretons » : représentations de l'Autre et mobilisation de la frontière linguistique dans les processus de construction identitaire : une approche anthropologique de la limite entre Haute et Basse-Bretagne, Rennes, Université Rennes 2.
- ETIEMBLE, A. et A. MORILLON, 2017, « Histoire de l'immigration en Bretagne », in A. Épron et R. Le Coadic (éd.), *Bretagne : migrations et identité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- ETRILLARD, A., 2015, La migration britannique en Bretagne intérieure : une étude sociolinguistique critique des idéologies, des assignations et des stratégies interactionnelles, Rennes, Université Rennes 2.
- FLEURIOT, L., 1980, *Les Origines de la Bretagne : L'émigration*, Paris, Payot.
- KYMLICKA, W., 2001, *La Citoyenneté multiculturelle*, Paris, La Découverte.
- KYMLICKA, W. et S. MESURE (éds.), 2000, « Les identités culturelles », *Comprendre. Revue de philosophie et de sciences sociales*, 1.
- LE BRAS, H., 1995, *Les trois France*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- LE COADIC, R., 1998, *L'identité bretonne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (PUR)/Terre de Brume.
- LE COADIC, R., 2014, « Brittany's New "Bonnetts Rouges" and Their Critics », *Proceedings of the Harvard Celtic Colloquium* 34 : 136–165.

- LE COUR GRANDMAISON, O., 2009, *La République impériale : politique et racisme d'État*, Paris, Fayard.
- LEBESQUE, M., 1970, *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*, Paris, Seuil.
- LIU, C., 2017, « De la “France romantique” à l'image de Brest : représentations chinoises », in A. Épron et R. Le Coadic (éd.), *Bretagne : migrations et identité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- MAYER, N., 2007, « [Comment Nicolas Sarkozy a rétréci l'électorat Le Pen](#) », *Revue française de science politique*, 57, 3 : 429.
- MICHELET, J., 1946, *Le Peuple*, Paris, Lucien Reformat.
- MONNIER, J.-J. et J.-C. CASSARD (éd.), 2012, *Toute l'histoire de Bretagne : des origines à la fin du XX^e siècle* (Nouvelle éd. refondue et augmentée, 1-1), Morlaix, Skol Vreizh.
- NASSAUX, J.-P., 2005, « L'ethnisme, le projet d'autonomie sociale et individuelle et la mondialisation », *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, 9 : 111-132.
- NICOLET, C., 1995, *L'idée républicaine en France – Essai d'histoire critique (1789-1924)*, Paris, Gallimard.
- PALLE, É., 2015, *Retour aux fondamentaux : vers une République civique manuel à l'usage du citoyen*, 1-1, Lyon, Éditions Baudelaire.
- QUELLIEN, A., 1910, *La Politique musulmane dans l'Afrique occidentale française*, Paris, E. Larose.
- RENAN, E., (1882) 1992, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Paris, Le Mot et le reste.
- SIEYÈS, E.-J., (1789) 2009, *Qu'est-ce que le Tiers état ?* Paris, Flammarion.
- SIMON, P.-J., 2013, « Réflexions sur la situation minoritaire », in R. Le Coadic (éd.), *De la domination à la reconnaissance : Antilles, Afrique et Bretagne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (PUR).
- SIMON, P.-J. et V. de RUDDER, 1990, « Questions de vocabulaire : ethnocentrisme, xénophobie », *Migrants-Formation*, 80 : 6-16.

TAYLOR, C., 1999, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Flammarion.

TRANVOUEZ, Y., 2014, *Religion[s] en Bretagne aujourd'hui*, Brest/Vannes, Centre de recherche bretonne et celtique/Université de Bretagne Occidentale/Institut culturel de Bretagne.

WEBER, E., 1983, *La fin des terroirs*, Paris, Fayard.